## Chapitre 3

## Paul Félix Iooss

## Etat civil:

Né le 8 Décembre 1861 à Troyes (Aube) de Félix Iooss et Eugénie Gruber (habitant alors au n° 21, rue des Bas Trévois à Troyes).

Décédé le 14 Mars 1932 au 1, Villa Georgina à Paris  $20^{ine}$  et inhumé au cimetière de Belleville.

Marié le 25 Octobre 1888 avec Marie Catherine Leclerc (née le 5 Janvier 1860 à Paris), employée des PTT habitant 39 rue de Meaux à Paris 19<sup>ème</sup>, fille de Pierre Leclerc et Catherine (née Hirtzmann).

Mariage civil à la mairie du 19<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris.

Mariage religieux célébré le même jour en l'église St Georges.

Repas au restaurant de la Terrasse au 1, avenue de la Grande Armée.

### Ils eurent deux enfants:

1° Hélène Marie Catherine (ma sœur), née le 27 Octobre 1890 Paris 19ème (décédée en 1977). 2° Pierre Félix (moi-même), né le 29 Septembre 1893 à Paris 19ème (décédé en 1964).

#### *Ma mère* : (La mère de Pierre)

En 1871 Paris était affamé lors de la Commune et ma mère se souvient avoir mangé du chien. En 1873, elle obtenait le prix d'honneur à la pension de Madame Ecart, 57 rue Puébla. Elle suit aussi les cours de la pension de Madame Lahure, 29 faubourgs St Martin. Prix d'honneur en 1877.

Certificat d'études au brevet de sous-maîtresse le 18 Décembre 1879.

Admise comme postulante à un emploi dans les écoles communales de l'Etat le 19.01.1882.

Déclarée admissible dans le service télégraphique de Paris le 13.05°1882.

Entre aux PTT le 28.10.1882 (employée stagiaire)

Employée à la direction de la Caisse d'Epargne le 16.03.1884 (traitement annuel 900 F). Employée titulaire le 1.07.1886.

En disponibilité du 16.12.1890 au 1.03.1894 pour naissances.

Elle est décédée le 27 juillet 1913 au 1, Villa Georgina Paris  $20^{ine}$  et inhumée au cimetière de Belleville, des suites d'une maladie de cœur ayant imposé l'arrêt de son travail à la Caisse d'Epargne, rue St Romain, dès 1910.

Après le décès de ma mère, comme j'étais mineur, <u>un conseil de famille</u> a été réuni le 11.09.1913 pour désigner un subrogé-tuteur (le tuteur naturel est légal).

Le conseil de famille comprenait :

Oncle Louis Iooss, retraité, (6, avenue des Bleuets à Gagny),

Oncle Auguste Iooss, mécanicien chez Olibet, (4, rue Berthelot à Suresnes),

Cousin Eugène Vasseur, employé chez l'éditeur Masson, (5, rue de Fleury),

Oncle Pierre Leclerc, employé à la Ville de Paris (1, Villa Georgina),

Cousin Charles Hirtzmann, photographe, (6, rue du Docteur Paquelin),

Cousin Louis Carey, employé des postes, (54, rue de Paris à Clamart).

L'oncle Pierre Leclerc a été nommé subrogé-tuteur et l'oncle Louis subrogé-tuteur ad-hoc.

*Mon père* : (Le père de Pierre)

Au décès de sa mère (ma grand-mère Eugénie Marie Gruber), une mésentente le conduisit à s'engager dans l'Armée.

Le 25 Août 1881, il fait établir par la mairie de Troyes un certificat en vue de 'servir dans les Armées comme engagé volontaire'.

Le 2 Octobre 1882, il quitte Troyes pour le Régiment d'Artillerie de Marine à Lorient.

Le 3 Septembre 1883, il quitte Lorient pour Toulon, puis le Tonkin en qualité de Brigadier d'Artillerie Coloniale.

A bord de l'Aveyron, il est à Port Saïd le 19.09

à Colombo le 09.10

au Cap St Jacques le 22.10

à Saïgon, puis Baie d'Along le 30.10

Embarqué sur le Drac le 1.11, arrivée à Haïphong le 2.11

Puis arrivée à Hanoï le 5.11 pour débarquement.

Son <u>état signalétique et des services</u> mentionne :

Mécanicien,

Visage ovale, front découvert, yeux gris, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, cheveux et sourcils châtain foncé. Cicatrice à droite du front. Taille 1,69 m.

Jeune soldat appelé de la classe 1881,

Affecté au Régiment d'Artillerie de la Marine à Lorient le 31.10.1882.

Brigadier le 27.08.1883.

Maréchal des Logis fourrier le 3.09.1884.

Maréchal des Logis Chef le 3.11.1885.

Parti le 11.08.1886 en congé renouvelable.

Se retire à Troyes.

#### A reçu la <u>médaille du Tonkin</u>.

En campagne sur l'Aveyron (transport) du 9.09 au 2.11.1883.

En guerre au Tonkin du 3.11.1883 au 24.06.1886.

Sur le Djemmah (en guerre) du 28.06 au 29.07.1886.

### Il participa à la retraite de Lang-son.

*Voici un extrait des quelques notes qu'il prit durant les opérations :* 

Le 28 Mars (1885) à 7h du matin, les Chinois sont en masse dans le village à 600 m du fort Ky Lua. Le feu a été ouvert à 6h ½ et a duré jusqu'à 14h. Les Chinois sont montés 3 fois à l'assaut du fort et ont été à chaque fois repoussé avec d'énormes pertes. Mais nous avons une trentaine de blessés dont Négrier et son lieutenant d'ordonnance.

A 5h  $\frac{1}{2}$  du soir, les blessés sont évacués sur Dong Son et on reçoit l'ordre de se tenir prêt à battre en retraite. L'ambulance et l'administration sont pillées par la troupe. La  $1^{\text{ère}}$  batterie jette son matériel dans le fleuve et 600 000 F.

A 10h du soir, on bat en retraite. Une demi-brigade prend la route de Dong Son, l'autre celle de Cut et de Thanh Moï.

Le 30 à 3h du soir, les Chinois sont à 15 Km de Thanh Moï. Nous prenons position sur les mamelons et dans les rochers. L'ordre est de résister. Mais à 7h du soir, on se retire et on bivouaque à 10 Km. Alerte. On se replie sur Dong Son où l'on arrive le 31 Mars à 1h du matin. On repart 1h ½ plus tard pour Pho Carn. On y prend position. On repart pour Dao Quan à 3h ½ de l'après-midi.

Le 1<sup>er</sup> Avril, départ à 8h. Arrivée à Chu à 12h ½ où l'on campe.

Le 7 Avril, on embarque à Lam à 1h. On arrive à Dap Cau le 8 à 12h ½ et cantonne à Ti Cau.

Il a aussi fait partie de la Colonne d'Annam.

Partie de Hanoï le 16 Novembre 1885, elle atteignait Hué le 19 Mars 1886.

Voici un extrait de ses notes :

Je suis Maréchal des Logis Chef à la 3ème batterie commandée par le Capitaine Girard du Domaine. (De nouveau en Indochine comme Général de Brigade en 1903, il échange à cette époque quelques souvenirs, par lettre, avec mon père).

La batterie est embarquée sur des chalands remorqués par le Cuny et le Clemenceau.

On débarque le 17 Novembre à Phu Ly et on arrive le 18 à Ninh Binh.

Après avoir franchi le Song Gu, on passe à Than Hoa le 25 Novembre où nous avons séjourné jusqu' au 6 Décembre, abandonnant dans chaque village quelques coolies et en recrutant d'autres.

Le 9 Février 1886, arrivé dans le village catholique de Thuan-Guaï, reparti le 12, passé à la pagode des Paons, puis à Cong Mea et enfin à <u>Vinh</u> le 15.12 où nous cantonnons jusqu'au 26.12 pendant l'exécution de reconnaissances, notamment en direction de Ha Tinh.

Avons passé le Song Ca le 26.12 à Ben Thuy. Sommes passé Le 28.12 à Phu Viet (brûlé) puis à <u>Ha Tinh</u> où nous rejoignons une autre colonne. La citadelle est au tiers démolie. Une porte de celle-ci a été livrée aux rebelles par le mandarin Lé Truong Li, ancien chef de la police à Ha Tinh. Cellui-ci est exécuté le 22.12 sur la tombe d'une de ses victimes.

Séjour à Ha Tinh jusqu'au 15 Janvier 1886. Plusieurs reconnaissances dans différentes directions, assez meurtrières, pour rapporter du ravitaillement (bœufs):

'La colonne ramène 150 bœufs. Pas de pirates en vue. Les catholiques ont brûlé plusieurs villages sur les ordres des missionnaires. L'artillerie tire sur des jonques qui se retirent. Un enfant de 2 mois ayant un bras cassé par une balle et la mère ayant été tuée, est ramené et adopté par le Major M. Lucas.

Après les opérations financières du jour (10.01.1886), la piastre ne vaut plus que 4,20 F.' On quitte Ha Tinh le 15 Janvier 1886, arrive à Ky Anh (25 Km de Phu Ho Hang) le 16. La citadelle est à réparer.

On quitte Ky Anh le 20 Janvier, on est le 21 à Minh Ho (village de pécheurs catholiques sur l'embouchure du Hao Nay). On passe le fleuve le 22 et on cantonne à Quang Khê (village de pécheurs bouddhistes).

Le 29 Janvier, arrivée à Dong Hoï. Belle citadelle. Séjour jusqu'au 13 Mars.

Reconnaissances dans la montagne. Entre Hué et Tourane, un colonne est durement atteinte. Le 14 Mars, arrivée à Track Xa Ha (marche pénible sur le sable), Le 17 Mars à Quang Tri, le 19 Mars à Hué.

Le 28 Juin 1886, retour en France sur le Djemnah.

En Août 1886, il quitte l'armée (congé renouvelable), départ pour Toulon. Il passe par Marseille, Nîmes, Clermont-Ferrand, Gannat, Montluçon, Bourges, Orléans où il séjourne chez sa (demi) sœur Eugénie Vasseur (née Schaub) et rejoint Troyes.

Il se fixe en 1887 à Paris, 39 rue de Meaux dans l'hôtel tenu par ma grand-mère (Catherine Hirtzmann, épouse Leclerc).

En Septembre 1888, il fait une période militaire à Cherbourg. Son cousin Raphaël Chaudat lui écrit avoir fait la connaissance de sa gracieuse fiancée (ma mère).

Le 25 Octobre 1888, Mariage avec Marie Leclerc, née en 1860 (décédée en 1913)

Le 11 Décembre 1888, il entre aux magasins de la Ville de St Denis comme employé.

Il reste aux magasins de la Ville de St Denis (Faubourg St Denis à Paris) comme Chef de bureau jusqu'au 30.09.1926. Il quitte suite à la suppression du service des Comptes Courants

Décès de Paul Iooss le 14 Mars 1932. Il est inhumé au Cimetière de Belleville (ainsi que sa fille Hélène en 1977 et sa petite fille Hélène dite Lolette en 1942).

	même temps ces pareles : Je te baptise au nom du Pére, et du Fils, et du Saint-Espat. (On doit avoir soin que l'equ coule dien sur la peau et non pas seulement sur les chereux.)	On ne peut être admis pour être Parrain ou Marraine qu'autant qu'on est Catholique.	Quand on presente des enfants pour être Parrain et Marraine, l'un des deux doit avoir fait sa première Communion et l'autre avoir au moins sept ans et savoir le Catérbisne.	Les parents qui mettent leurs enfants en nourrice, auront soin de donner aux nourrices Pacle de bapteme des enfants qu'ils leurs confient.	Aussitot que les enfants sont capables de quelque instruc- tion, c'est un devoir essentiel pour les Pères et nières, et à leur défaut pour les Parrains et Marraines, de leur enseigner les premiers principes de la Religion, le signe de la Croix, les Prières du matin et du soir, et les autres pratiques de la	ACCUPATION, qui sont a leur portée. Ils doivent aussi les envoyer de bonne heure au Caréchenke et veiller à ce qu'ils y assistier réduliritérament. A l'approche pe l'acur première Communion, ils devont leur donner Toutre Pacilité pour qu'ils puissent se préparer à une si grande et si sainte action, et continuére en sur sultre à remplir exactement tons les davoirs de continuére.		Nora. — Les Parrain et Marraine et celui qui baptise (hors le cas de raccessité) contractent avec l'enfant et ses Père et Mère, une affinité, ou une espèce de parenté spirituelle, qui est un empêchement dirimant du mariage.			
+	EGUISE PAROISSALE EXTRAIT	SAINT~JEAN DU REGISTRE DES ACTES DE BAPTÊME	TROYES		Je soussigné, Récaire de la paroisse Saint-Jean de Troyes, certifie, sur la foi des actes pa- roissianx, que Paul Felix	1 8000	cette paroisse, a ette baplise dans l'Eglise paroissiale	Tropes, 10 25 7 1. 1882	THOUSE AVIS ESSENTIBLS	Les enfauts nouveau-nés doivent être présentés au saint Baptéme saxs aucux pétat, suriout si leur état fait apercevoir le moindre danger.	En cas de aécessité pressante, é est-à-dire lorsqu'on ne peut les porter à l'Eglise assez à temps pour être baptisés, ni faire venir un Prêtre à la maison, toute personne peur en bour saperisen. Cependant le père et la mère ne doivent le faire qu'autant qu'il ne se frouverait aucune autre personne capable. Il suffit, pour baptiser, de verser de l'eau naturelle sur la tête de l'enfant en prononçant en

acte de Mariage des parents de fierre (Adj. - B. No 4633). ( Paul Joon et Marke Leclerc) Préfecture du Département de la Seine EXTRAIT des minutes des Actes de Mariage de la Mairie du - arrow De Saris Janne 1888 on mil huit cent quatre ringt huit le von Cing of olere a onge herrer trois quarte Imaiap de L'aul Telip Eroger (aube) le huit de ambre de Selip Jours proprietaire, demeura ÉTAT CIVIL comentant on oneing any ate rose por Me Gillet, notaire an Il est dû pour le présent extrait. courant, et de lugeme Grulie your deader, I'me part ; - it de marie Ca TOTAL ..... Seclere, nie a Sais le cing pour mil huit toisante, employe any porter stany fille majeure de Tierre Veclere dece Catherine Hertemanne, so mis, present is concentant, I autopart; nous Charles Mulot, affairt am maire, office & letos civil de dispremient arrondifement de laris que avois provide publiquement en la mairie à la celebration du marige dans la for apri arin Donné lettere amppartie, 1. du leur, actor de naistance, L' des actor de deci, dela In futur spromp so du pere del ofuture of ged act, de publication faits encelle mairie les Dinancher quatorp et ringt un atobre coverant I are opposition, touts be piece Sur mentionnes I ument paraphies : Hi In chapita Vo du line I In code wil ( lite on maringe) hun les droits derois respectifo des spong après avoir

interpelle les futurs épong esta men de la future époure lesques nous out d'élair qu'el n'apar été fait mariage, nous arous demande ou future epong i've realest to prendre from mor at reporde appr pour firme it rement at tep aren ou now dela loi que Paul Tielig Joodet ma Oatherine Pecles Nortunis for prisence se: Louis alphouse Joos, a je on trente quatro un, emploje sela victo de Saris, from de l'éproup; rue Orazelia St; Orazente marie Jooss, agi de trente demp and, micani vien, demenant (auto) frie de l'époys; Piene Clande Vecler age de migt nie au, marchand de surs, sur de meany 37, fine de l'époure; Michel Klein, linouadian, agé de quarante quatro ave, parfage Olichy 6, and de l'épour, temoirs qui out signe lumen de l'épour et nous in lecture ( suivent les rignatures Pour copie conforme Le mane

(I. C Nº 122. - Adj.)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

VILLE DE PARIS

DE MARK

## CERTIFICAT

Année 18	SLDI
Reg.	Le Maire du /6 : arrondissement de Paris certifie que
116	M. Sail Selix Joods
3	nelandela.
ig a din	de Selix
2.16	fils de Engénie Gruber, Son
300	( spoulse ?
se de la constante de la const	Et D Marie Catherine Seclere
of the floor	demeurant rue de Meaux, 30
and a grant	
200	file de Catherine It intomann,
100 00	veuve
20 / 1/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2	ont été mariés cejourd'hui en cette Mairie.

loi du 18 germinal an X, pour servir au mariage religieux.

Fait en Mairie, à Le Maire d'a 16 arrondissement,

PRÉFECTURE DE POLICE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ Paris, le 2 Amil 1890 COMMISSARIAT DE POLICE dy quartier Nous, Commissaire de Police de Jarville de Paris, plus spécialement chargé du quartier. Re la Villet responsabilité des Lucus SIGNALEMENT Agé de Taille 1 m. Cheveux Front Sourcils YeuxCertifions que NezBoucheBarbeMenton VisageTeintMarques particulières : et que, pendant ce temps, sa conduite n'a donné lieu à aucun En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent Certificat sur sa demande, pour lui servir a loutes fins utiles Signature du requérant : ont les témoins et Le Requérant out signé avec nous. Le Commissaire de Police, Impr.-Comm. Jules ROUX, 71, rue des Batignolles. (Modèle nº 5.)



Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de :

## Madame IOOSS

née Marie LECLERC

Mamon de Hileire

EMPLOYÉE DES POSTES, RETRAITÉE

Décédée le 27 Juillet 1913, munie des Sacrements de l'Église, en son domicile, Villa Georgina, nº 1. (Rue Taclet), à l'àge de 53 ans.

Qui se feront le MARDI 29 courant, à 10 HEURES 1/2 très-précises, en l'Église Notre-Dame de Lourdes, (Rue Pelleport), sa paroisse

## On se réunira à la Maison Mortuaire

## DE PROFUNDIS!!

De la part de: Monsieur IOOSS, son époux, de Mademoiselle Hélène et Monsieur Pierre IOOSS, ses enfants, Madame Veuve LECLERC, sa mère, de Monsieur et Madame Pierre LECLERC, Madame Veuve VASSEUR, Monsieur et Madame Louis IOOSS, Monsieur et Madame Auguste IOOSS, ses frère, beaux-frères et belles-sœurs; de Mademoiselle Alice LECLERC, Monsieur et Madame Paul VASSEUR et leur fille, de Monsieur et Madame JOUBLOT et leur fils, de Monsieur DOUSSAUD, Capitaine du Génie et Madame DOUSSAUD et leur fils, Monsieur Eugène VASSEUR, Monsieur Louis IOOSS, ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces; de Madame Veuve CARRÉ et son fils, Monsieur et Madame FISNÉ et leur fille, de Messieurs Victor et Charles HIRTZMANN, de Monsieur et Madame CHAUDAT, Monsieur le R. P. SCHEIL, MEMBRE DE L'INSTITUT, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR; De la Famille GILLET, ses cousins, cousines et de toute la Famille.

EN CAS D'OUBLI, PRIÈRE D'EN FAIRE PART

L'INHUMATION AURA LIEU AU CIMETIÈRE DE BELLEVILLE



NOUVEAUTÉS

Société anonyme au Capital de 7.000.000 de Francs FAUBOURG SAINT-DENIS & RUE DE PARADIS



# CERTIFICAT DE PRÉSENCE

As Soussignés, certifions que

Me Looss Saul

a fait partie du Tersonnel de nos

Magasins en qualité le Chef de Bureau

attaché au Service les Comptes Courants

Du 10 Décembre 1888 au 30 septembre 1926

Date à laquelle il cesse ses fonctions par suite de

la suppression Ju s'eses c'es Courants, laissant

2'excellents sougenirs à tous les points de vue

Suris, le 30 septembre 1926

A LA VILLE DE SAINT-DENIR SERVICE DES COMPTES COUR NTS EB. Rue du Pembeurg St. Bonis, PARTS-X

Le Directeur



Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Inhumation de

# Monsieur Paul 100SS mon han pere

décédé le 14 Mars 1932, munie des sacrements de l'Église, en son domicile, 1, villa Georgina, à l'âge de 70 ans;

Qui auront lieu le *mercredi* 16 courant, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes (128, rue Pelleport), sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 11 heures précises

## DE PROFUNDIS...

De la part de Mademoiselle Hélène IOOSS, du Capitaine et Madame Pierre IOOSS, ses enfants;

De Monsieur René IOOSS, de Mesdemoiselles Hélène et Jacqueline IOOSS, ses petits-enfants;

De Madame veuve VASSEUR, de Madame veuve Auguste IOOSS, de Monsieur et Madame Pierre LECLERC, ses sœur, beau-frère et belles-sœurs;

De Monsieur et Madame Paul VASSEUR et leur fille, de Madame veuve JOUBLOT, du Commandant et Madame Clément DOUSSAUD et leurs enfants, de Monsieur et Madame Eugène VASSEUR et leur fils, de Monsieur et Madame Louis IOOSS, de Monsieur et Madame André JOUBLOT, ses neveux, nièces, petitsneveux et petites-nièces;

De Mademoiselle Paule GILLET, de Madame veuve FALLER et ses enfants, de Monsieur et Madame Paul GILLET et leurs enfants, de Monsieur et Madame STEMM et leurs enfants, de Madame veuve CAREY et ses enfants, de Monsieur Victor HIRTZMAN, du Révérend Père V. SCHEIL, ses cousins, cousines, petitscousins et petites-cousines;

Et de toute la famille.

Prière de n'apporter que des fleurs

L'Inhumation aura lieu au Cimetière de Belleville (40, rue du Télégraphe) dans la sépulture de famille